

Jean CADILHAC, architecte

## La restauration du sas d'entrée de l'église

La restauration du sas d'entrée de l'église devrait commencer en juin. La nouvelle porte en bois a été commandée par la Ville de Paris et la paroisse a finalisé le projet du sas. Cela a pris plus de temps que prévu car nous ne pouvions refaire les huisseries à l'identique. D'une part, les règles de sécurité incendie n'autorisent plus la présence de placards dans une issue de secours. D'autre part, sur les conseils de l'architecte voyer (architecte de la Ville), nous avons travaillé pour que le sas d'entrée ressemble davantage aux portes des bureaux d'accueil attenants. Le budget total des travaux avoisine les 70 mille euros, dont 10 seulement ont été pris en charge par les assurances et dont nous espérons que le reste puisse être pris en charge par un « Barnabé », c'est-à-dire par un don d'une autre paroisse.

Nous souhaitons terminer ces travaux cet été afin qu'ils ne gênent pas la prochaine rentrée et qu'ils laissent un peu de répit à notre nouveau curé, le père Édouard Senghor, sachant que d'autres travaux suivront inévitablement pour réparer le parquet et restaurer les boiseries et les décors peints du chœur de l'église.

## « Barnabé », la solidarité entre paroisses

Les « opérations Barnabé » sont une spécificité du diocèse de Paris pour aider les paroisses qui en ont besoin.

Chaque paroisse de Paris a la pleine et entière responsabilité de son propre budget, de ses dépenses comme de ses ressources. C'est une responsabilité considérable. Mais les 106 paroisses parisiennes sont très diverses ; un tiers d'entre elles ne peuvent chaque année équilibrer leurs comptes. Nous avons donc un devoir de solidarité envers elles. Le diocèse a initié les « opérations Barnabé », du nom de ce juif originaire de Chypre et ami de saint Paul qui avait donné ses biens à l'église naissante.

Notre paroisse a déjà bénéficié de trois Barnabés qui étaient des dons des paroisses Notre-Dame de Grâce de Passy (deux fois 300 mille euros pour les travaux du presbytère et des salles paroissiales) et Notre-Dame d'Espérance (15 mille euros pour les salles paroissiales).

Nous devrions être aidés prochainement par Notre-Dame des Victoires pour les travaux de réfections du sas d'entrée de l'église, à hauteur de 50 mille euros.

Un jour viendra où notre paroisse sera elle aussi en capacité de venir en aide à d'autres paroisses.



Saint-Martin  
des Champs

Chers paroissiens,  
Chères paroissiennes,

Les comptes 2023 de votre paroisse ont été approuvés par le *Conseil paroissial aux affaires économiques* (CPAE) le 27 février 2024. Conformément aux dispositions du droit (*Code de droit canonique*, n°1287 §2), ce conseil rend compte aujourd'hui de la gestion de la paroisse et de l'usage des dons des fidèles.



Puis-je vous demander de prendre le temps de lire cette lettre ? Les affaires économiques de la paroisse ne devraient pas intéresser uniquement le curé et les membres du conseil économique. Après tout, ce sont les ressources et les dépenses de la communauté, et pour l'essentiel, les ressources proviennent de vos dons.

Bien sûr, la lecture de résultats comptables n'est pas toujours facile, mais nous croyons avoir fait un effort de présentation qui devrait vous aider à vous approprier ces données, dont l'essentiel est présenté ci-contre. La différence entre les dépenses et les recettes fait apparaître un résultat de + 13 673€.

Ce résultat positif est à rapprocher du résultat négatif de l'année dernière : - 12 375 €. Bon an, mal an, la paroisse est à l'équilibre, mais cet équilibre est précaire car nous prélevons régulièrement dans nos réserves pour combler les déficits. Cette solution est précaire.

L'équilibre financier est indispensable aux paroisses, comme à toute communauté humaine. Les communautés de religieuses ne font pas des confitures par hasard, pas plus que nous n'organisons des Journées d'amitié pour le seul plaisir de nous retrouver les manches. Au final, il faut bien que nos dépenses soient couvertes.

Vous le savez, ce qui fait vivre votre paroisse, ce sont vos dons : quêtes, offrandes, etc., mais le don principal c'est le Denier de l'Église. Sans le Denier, votre paroisse ne peut assumer les charges de personnel, qui ont légèrement augmenté suite à la révision de la grille des salaires (convention collective du diocèse de Paris).

# Lettre de Saint-Martin

n°9 - Mai 2024

Les produits de fonctionnement	p. 2
Les charges de fonctionnement	p. 3
La restauration du sas d'entrée de l'église	p. 4
« Barnabé », la solidarité entre paroisses	p. 4

Donateurs au Denier de l'Église  
**183 foyers**



Denier collecté  
**80 899 €**

Don moyen  
**441 €**



Total des dépenses  
**205 318 €**



Total des recettes  
**218 990 €**



Résultat positif  
**+ 13 673 €**



Objectif Denier  
**85 000 €**

En 2023, nous avons perdu 8 donateurs du Denier et il en est ainsi chaque année depuis le Covid. Même si la baisse du nombre de donateurs est compensée par l'augmentation des dons, cela n'aura qu'un temps. Il faut absolument que tous les paroissiens s'y mettent. Si chaque adulte donne, en fonction de ses moyens, nous devrions y arriver ! Cela assurera la vie de notre paroisse pour longtemps.

Père Stéphane-Paul BENTZ, curé

## Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement, ce sont les ressources de la paroisse. Il y a 4 grandes ressources : le Denier de l'Église, les quêtes, le casuel (offrandes pour les cérémonies) et les offrandes de messes célébrées. Les « offrandes et dons » sont essentiellement les dons pour travaux avec reçu fiscal et les offrandes pour les cierges. Les ressources diverses comprennent, par exemple, les participations aux charges versées par les organisateurs des concerts. Il y a aussi les Journées d'amitié, importantes pour l'équilibre financier de notre paroisse et les revenus immobiliers, qui couvrent une partie des loyers que nous supportons.



PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
En euros	2023	% 23 / 22	2022
Denier de l'Église	80 899 €	+ 1%	80 494 €
Quêtes	27 882 €	+ 25%	22 376 €
Casuel & messes	15 821 €	+ 90%	8 328 €
Offrandes & dons	11 716 €	+ 4%	11 256 €
Journées d'amitié	6 037 €	- 29%	8 544 €
Ressources diverses	31 740 €	+ 123%	14 222 €
Revenus Immobiliers	44 895 €	+ 88%	23 898 €
<b>Total recettes</b>	<b>218 990 €</b>	<b>+ 29,5%</b>	<b>169 118 €</b>

### À Denier constant, une augmentation des ressources

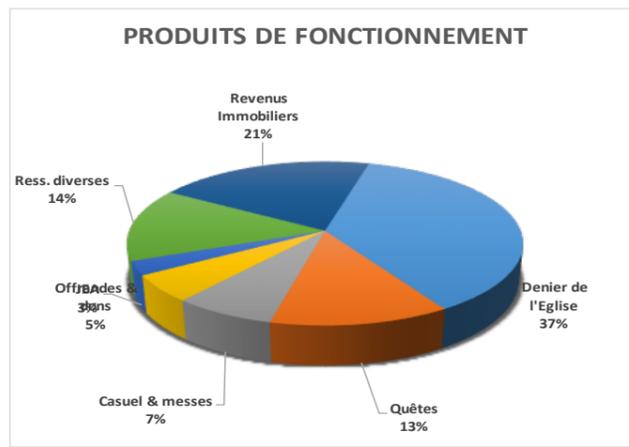
Le Denier est stable (+1%). Nous espérons une hausse de 5 mille euros pour couvrir les frais de personnel en augmentation et nous réitérons cet objectif, qui nous semble atteignable et nécessaire.

L'augmentation des ressources est essentiellement dû aux quêtes (+25%) et au casuel et intentions de messe (+90%). Merci pour ce soutien concret à la vie matérielle de vos prêtres. Il y a aussi eu une hausse des participations pour mise à dispositions de locaux (+123%) et vingt mille euros de revenus immobiliers supplémentaires (+88%) qui expliquent à eux seuls le résultat positif de cette année.

### D'où proviennent les revenus immobiliers ?

La SCI du 38 Albert Thomas, propriétaire des immeubles de la paroisse, perçoit les loyers modérés versés par l'Association Immobilière Saint-Martin et la paroisse. Elle perçoit aussi les loyers « aux prix du marché » versés par quelques familles locataires. Les sommes ainsi récoltées servent au remboursement de l'emprunt sur 15 ans souscrit pour réaliser les travaux du presbytère et à l'amortissement de l'ensemble des travaux réalisés depuis 2016 dans le presbytère et les salles paroissiales. La SCI met ainsi de côté l'argent nécessaire à l'entretien des locaux. C'est sa vocation principale.

Chaque année, la SCI du 38 Albert Thomas est en mesure de reverser à la paroisse ce qui n'est pas mis de côté ou



dépensé. C'est la subvention au « propriétaire canonique », car si la SCI est propriétaire en droit civil, en droit canon (le droit de l'Église), le véritable propriétaire reste la paroisse. C'est cette subvention qui apparaît dans le tableau comme « revenus immobiliers ». Il faut le mettre en regard des « frais sur immeuble » (page 3), dans lesquels sont comptabilisés les loyers, mais aussi les charges (gaz, électricité, eau, etc.).

## Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement, ce sont les dépenses de la paroisse. Il y a 6 grandes dépenses : les charges de personnel (rémunération des prêtres et salariés et charges patronales), les frais sur immeubles (loyers et charges : eau, gaz, électricité), les fournitures pour le culte (cierges, hosties, vin de messe), les autres frais (assurances, fournitures, affranchissements, téléphonie), la solidarité diocésaine (participation de la paroisse aux charges du diocèse) et les autres charges pastorales (subventions aux associations paroissiales, achats pour la catéchèse).



En euros	2023	% 23 / 22	2022
Frais clergé	34 278 €	+36%	25 264 €
Frais salariés	63 930 €	+ 2%	62 825 €
Frais immeubles	46 357 €	+ 12%	41 198 €
Fourn. culte & fidèles	4 616 €	+ 23%	3 762 €
Autres Frais	37 596 €	+ 28%	29 329 €
Solidarité diocésaine	15 828 €	- 1%	15 976 €
Autres charges pastorales	2 713 €	- 20 %	3 378 €
<b>Total dépenses</b>	<b>205 318 €</b>	<b>+11%</b>	<b>181 493 €</b>

### Pourquoi les frais de clergé ont-ils augmenté ?

Nous avons accueillis à partir de septembre un prêtre étudiant étranger qui a été rémunéré au même titre que les autres prêtres du diocèse, en lui versant le « traitement » fixé par la conférence des évêques de France, soit 1 199€ par mois ; auxquels il faut ajouter les charges sociales.

### Pourquoi les frais sur immeuble ont-ils augmenté ?

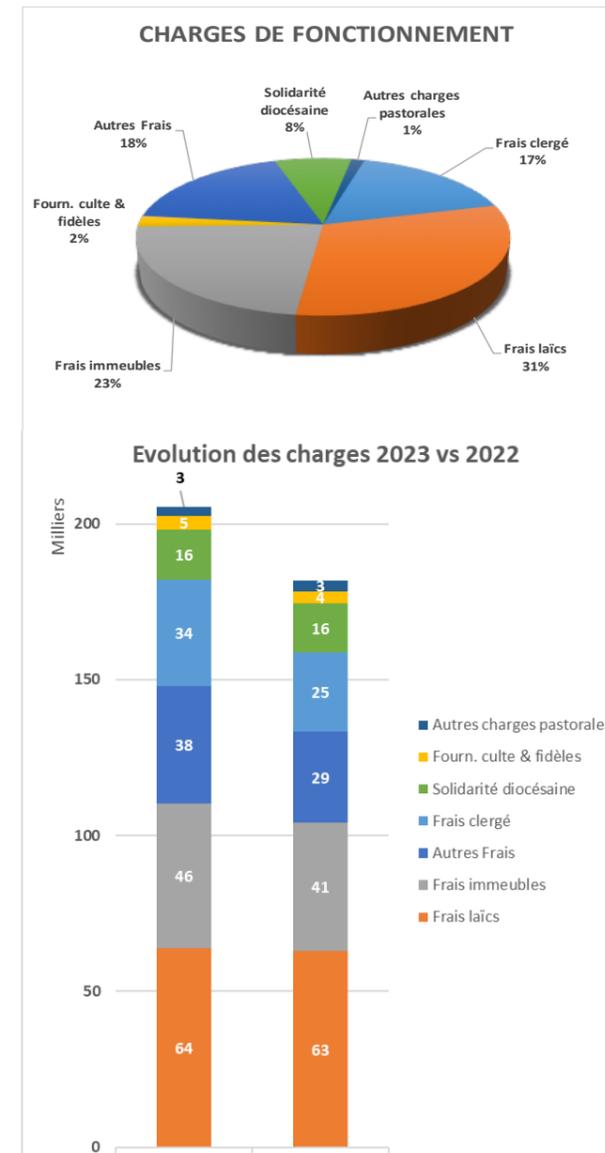
Le loyer modéré que la paroisse paye étant stable, l'augmentation est due au coût de l'énergie. Il s'agit des contrats d'électricité et de gaz de l'église surtout et aussi des salles paroissiales.

Notez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'électricité et le chauffage des salles paroissiales est pris en charge par l'Association Immobilière Saint-Martin, qui sous-loue les salles pour des activités externes (théâtre, chorale, etc.). L'objectif étant que ces locations puissent couvrir la totalité du loyer et des charges de nos salles paroissiales.

### Qu'est-ce que les autres frais ?

Sous cette rubrique sont regroupés les frais d'entretien des locaux et les coût des aménagements. En 2023, nous avons ouvert la Maison Sainte-Catherine de Sienne pour accueillir les cheftaines des Jeannettes et des Louveteaux. Nous avons meublé une nouvelle chambre et aménagé une cuisine complète avec son électroménager.

Il faut aussi compter le coût de l'impression des 250 nouveaux carnets de chants et des affiches de la façade, en très forte augmentation, même en passant par les imprimeurs les moins chers.



### Comment est calculé le montant de la « solidarité diocésaine » ?

Contrairement à l'usage des autres diocèses de France, le diocèse de Paris ne collecte pas le Denier, qu'il laisse intégralement aux paroisses. Pour financer les services diocésains (charges de personnel, services pastoraux, etc.), il demande à chaque paroisse de participer en fonction de son résultat de l'année précédente.